

Image not found or type unknown



contravention, amende

Par **roselinedu11**, le **04/09/2019 à 10:09**

Bonjour.rnrnJ'ai reçu une amende majorée qui date de 2008.Suite à 2 déménagements en 11ans, je n'ai pas reçu cette amende a la bonne adresse.rnrnBref, 11ans apres, on me réclame de la payer. Est ce toujours en cours et dois je la payer?

Par **Lag0**, le **04/09/2019 à 11:13**

Bonjour,rnrnLa prescription en la matière est de 3 ans après jugement ou après titre exécutoire (émission de l'amende majorée).rnrnDans votre cas, le délai semble largement dépassé, sauf s'il y a eu des actes interruptifs de prescription...